



# BAROMÈTRE

## DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN



## Éditos

**Focus sur la méthodologie de l'ANCT : niveaux de centres d'équipement et de services des communes**

**Focus sur la méthodologie du baromètre AFL**

# 01

**Une concrétisation du programme dans l'ensemble des Petites villes de demain p6**

# 02

**Santé financière et charges de centralité des communes Petites villes de demain : quelle(s) corrélation(s) ? p8**

Une amélioration continue de la santé financière des communes PVD p8

Focus : communes PVD à situation tendue p9

Les charges de centralité des communes essentielles à l'analyse de leur santé financière p10

Évolution des moyennes des notes financières entre 2017 et 2021 p11

Focus : communes PVD de - 3 500 habitants p9

# 03

**Des inégalités en baisse entre les communes PVD sur le territoire français p14**

Regard infranational de la situation financière des communes PVD p14

Focus : évolution des moyennes départementales des communes PVD entre 2017 et 2021 p15

Quelles tendances régionales selon les charges de centralité ? p17

Les communes PVD structurantes selon les régions, 2017-2021 p18

Retour d'expérience : La commune de Castillon la Bataille (33) p19

## Conclusion

# ÉDITOS



L'ANCT et l'AFL, engagées auprès des communes et intercommunalités de France, ont signé, en 2020, un partenariat afin de renforcer les synergies entre nos deux Agences dont le Baromètre de la santé financière des communes Petites villes de demain en est l'un des résultats.

L'ANCT coordonne le programme Petites villes de demain, lancé en octobre 2020. Le programme a été conçu pour donner les moyens aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet de territoire, sur toute la durée de leur mandat (2020-2026). Mobilisant de nombreux acteurs, le programme est conçu comme une boîte à outils. Les collectivités peuvent ainsi mobiliser de nombreux dispositifs de financement, notamment d'ingénierie. L'ANCT finance notamment, avec l'Etat, la Banque des territoires, et l'ANAH le cas échéant, près de 900 postes de chef de projet Petites villes de demain.

Ce second baromètre nous apporte de précieux renseignements sur l'évolution de la situation financière des communes PVD entre 2019 et 2021. Il faut dans un premier temps se féliciter de l'amélioration, absolue et relative, des notes financières, qui témoignent de la reprise économique suite à la crise sanitaire de 2020. Les résultats de l'analyse montrent toutefois une certaine hétérogénéité dans les trajectoires financières des communes, conclusion qui souligne bien l'intérêt de l'accompagnement sur-mesure proposé aux collectivités par l'ANCT et ses partenaires.

La situation économique actuelle, marquée par l'inflation, vient déstabiliser les territoires, appelant à la résilience de l'ensemble de la société. Nous sommes attentifs aux effets de la crise sur la trajectoire des communes PVD, auprès desquelles nous nous sommes résolument engagés. Le baromètre 2023 et les prochains que nous publierons, nous renseigneront sur l'évolution de la santé financière des communes PVD.



Les collectivités abordent 2023 dans un contexte très tendu : elles se trouvent confrontées au retour de l'inflation, aux difficultés énergétiques ainsi qu'aux incertitudes relatives à la situation géopolitique et à leurs ressources financières. Tout en ayant pris leur part dans la relance consécutive à la crise sanitaire, elles affichent une santé financière solide. Les disparités géographiques, d'un territoire à l'autre, demeurent néanmoins très fortes.

Pour mesurer au plus près la situation des collectivités françaises, l'AFL a publié en juin 2022 la troisième édition de son Baromètre de la santé financière locale. Ce panorama s'appuie sur la note financière attribuée à chaque collectivité par l'AFL, un indicateur qui permet, en toute transparence, de mesurer la capacité à s'endetter à travers différents ratios : solvabilité, épargne brute, niveau d'endettement...

Comme l'an passé, forte de son partenariat avec l'ANCT, l'AFL a poursuivi sa démarche en concevant une déclinaison spécifique de son Baromètre dédiée aux communes relevant du programme Petites villes de demain.

Cette étude se penche sur les spécificités de la santé financière des Petites villes de demain, par rapport aux autres communes françaises de la même strate de population. Elle prolonge les analyses de la précédente édition en mettant l'accent sur les niveaux de centralité des communes, et s'attache à explorer l'évolution des inégalités territoriales.

Je vous souhaite une bonne lecture !

**Jérôme Pasco**

Membre du Conseil d'administration de l'AFL-ST

Maire de Conches-en-Ouche (ville bénéficiaire du programme PVD)

**François-Antoine MARIANI**

Directeur Général par intérim de l'ANCT

# FOCUS SUR LA MÉTHODOLOGIE DE L'ANCT : NIVEAUX DE CENTRES D'ÉQUIPEMENT ET DE SERVICES DES COMMUNES

L'analyse des notations des communes Petites villes de demain repose sur deux indicateurs de contexte : la population et le niveau de centralité des communes. Si les données démographiques proviennent de l'INSEE, celles relatives aux fonctions de centralité sont issues de l'étude « *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?* » copilotée par Inrae-Cesaer et l'ANCT en 2019-20, menée dans le cadre de la préfiguration du programme Petites villes de demain.



L'étude menée sur les centralités a permis de déterminer par une méthode inédite, le niveau de centralité de chaque commune de France et donc de chaque commune bénéficiaire du programme Petites villes de demain. Cet indicateur, qu'est le niveau de centralité, vient caractériser les communes généralement analysées seulement selon le prisme de leur population.

Les communes Petites villes de demain peuvent ainsi être classées dans quatre catégories de centralité au regard principalement de leur niveau d'équipements et de service : centres d'équipements et de services structurants, intermédiaires, locaux et hors centres (le niveau de centralité dit majeur de concernant assez naturellement aucune Petite ville de demain).

**Découvrir les résultats de l'étude « Centralités » sur le site de l'Observatoire des Territoires.**

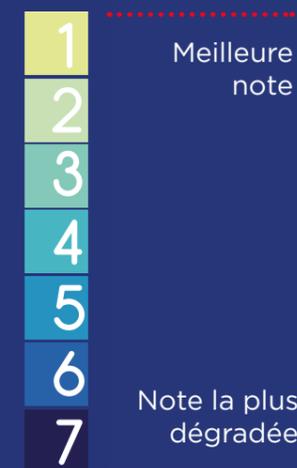
Synthèse de l'étude « *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?* ».

# FOCUS SUR LA MÉTHODOLOGIE DU BAROMÈTRE AFL

## QU'EST-CE QUE LA NOTE AFL ?

Toutes les collectivités françaises disposent d'une « note AFL » ou « scoring » entre 1 et 7. Cette note financière repose sur les trois critères suivants :

- 1 La solvabilité, pondérée à 55%**, résultant du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%).
- 2 Le poids de l'endettement, pondéré à 20%**, résultant de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%).
- 3 Les marges de manœuvre budgétaires, pondérées à 25%**, résultant de la part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%), du taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%), de la capacité de désendettement avec réduction de 10% de la charge nette des investissements (10%) et du taux d'endettement après réduction de 10% de la charge nette des investissements (5%).



Les ratios financiers retenus sont calculés en consolidant **les données financières publiées par la DGFIP sur les budgets principaux et des budgets annexes** chaque année. A noter que pour l'année 2020, les données indiquées sont des données provisoires.

Pour les besoins du baromètre, les moyennes sur 5 ans ne sont pas prises en compte, et l'ensemble des ratios sont calculés sur une année donnée.

Le système de note financière appliqué avant tout octroi de crédit par l'AFL est identique à celui utilisé au moment de la demande d'adhésion.

## QU'EST-CE QUE LE BAROMÈTRE AFL ?

L'ensemble des notes par collectivité ont fait l'objet de **moyennes simples** pour obtenir des agrégats sur différents périmètres (par typologie de collectivité, par entité territoriale, par année...).

C'est donc bien une mesure de la santé financière individuelle des collectivités et non pas du secteur public local dans son ensemble.

Le présent document synthétise les principaux traits notables de ces agrégats.

Pour respecter le principe de confidentialité, aucune note individuelle n'est publiée dans le document mais l'AFL tient à la disposition de chaque collectivité sa note financière.

Tout au long de ce document, les villes retenues « Petites villes de demain » seront mentionnées par les « communes PVD ».

<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2020-synthese-centralites-synthese-de-letude-centralites-comment-les-identifier>

# 01 UNE CONCRÉTISATION DU PROGRAMME DANS L'ENSEMBLE DES PETITES VILLES DE DEMAIN •

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Le programme a pour objectif de **renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.**

Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, alors Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF) et l'Agence Française Locale (AFL).

Plus de 1 600 communes sont engagées dans le programme Petites villes de demain.

+ de 1600

communes sélectionnées pour bénéficier sur programme Petites villes de demain

Retrouver le dernier Point d'avancement du programme Petites villes de demain sur le site de l'ANCT



# 02

## SANTÉ FINANCIÈRE ET CHARGES DE CENTRALITÉ DES COMMUNES PETITES VILLES DE DEMAIN : QUELLE(S) CORRÉLATION(S) ? ●

### UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES COMMUNES PVD

Le programme PVD concerne les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité et qui présentent un certain nombre de fragilités socio-économiques. L'étude sur les centralités, co-pilotée par l'ANCT et le CESEAR-INRAE de Dijon en juin 2020, classe les communes de France métropolitaine en quatre catégories : les centres d'équipements et de services locaux, intermédiaires, structurants et majeurs. A noter : aucune commune PVD ne joue de rôle de centralité majeur.

Les structures budgétaires des communes PVD diffèrent selon les niveaux de centralité, au même titre que leur santé financière. Dans le prolongement du Baromètre de la santé financière des communes PVD publié en 2021, l'AFL présente une nouvelle analyse qui s'articule selon les trois classifications de centralité des communes qui concernent les communes PVD.

**3,13 / 7**

C'est la moyenne des notes financières des communes PVD en 2021 contre 3,49 en 2017

Entre 2017 et 2021, les communes PVD voient leur situation financière s'améliorer plus vite que celle des communes de moins de 20 000 habitants. En effet, leur notation financière croît de 12% contre 7% pour les communes de la strate. Ceci est confirmé entre 2019 et 2021 puisque leur notation s'améliore de 8% quand celle des communes de la strate progresse seulement de 5%.

Néanmoins, les communes PVD ont une santé financière plus fragile que les communes appartenant à la même strate démographique :

2017 **ÉCART 14%**  
3,49 communes PVD  
3,06 communes < 20 000 hab.

2019 **ÉCART 13%**  
3,37 communes PVD  
2,98 communes < 20 000 hab.

2021 **ÉCART 10%**  
3,13 communes PVD  
2,85 communes < 20 000 hab.

En 2017, un écart de 14% est mesuré en défaveur des communes PVD, par rapport à l'ensemble des communes de moins de 20 000 habitants. Cet écart s'est réduit à 10% en 2021. Les données indiquent enfin une accélération de la tendance à partir de 2019 : il y a une réduction progressive des inégalités entre les communes sur les cinq années de référence.

**10%**

C'est l'écart entre la moyenne des communes PVD et celle des communes de moins de 20 000 habitants en 2021



### FOCUS COMMUNES PVD À SITUATION TENDUE

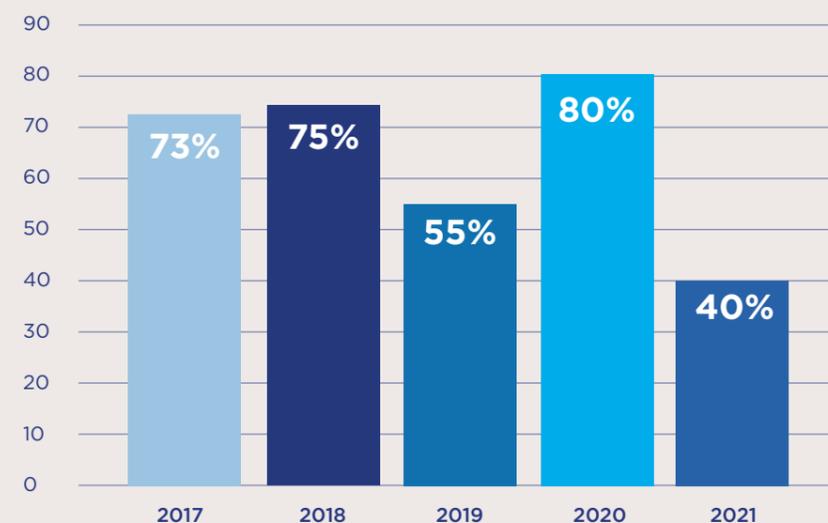
Selon la méthode d'analyse de l'AFL, une collectivité est en situation tendue lorsque la note financière est supérieure à 5. Elle est en grande difficulté financière lorsque la note financière est située entre 6 et 7. Pour rappel, l'échelle de la notation financière s'étend de 1 à 7, avec 1 comme la meilleure note. En 2017, 15,6% des communes PVD se trouvaient dans une telle situation et seulement 8,6% en 2021. La tendance à l'amélioration de la santé financière des communes PVD sur la période se confirme.

**8,6%**

C'est le pourcentage de communes PVD en situation tendue en 2021 contre 15,6% en 2017

En se penchant sur les communes dont la notation financière est comprise entre 6 et 7, on constate une réduction du nombre de communes en grande difficulté financière entre 2017 et 2019 (de 73 à 55 communes). L'année 2020 marque une rupture en raison de la crise sanitaire, avec une dégradation de la santé financière de nouvelles communes (au total 80 communes se situent dans cette échelle de notation). Ce pic est vite absorbé, car en 2021, seules 40 communes voient leurs situations financières toujours aussi dégradées. Cette amélioration paraît limitée aux communes de centralité intermédiaire car la moitié passe sous la note de 6 entre les exercices budgétaires de 2020 et 2021.

#### REPARTITION DES COMMUNES PVD NOTÉES ENTRE 6 ET 7 PAR ANNÉE



## LES CHARGES DE CENTRALITÉ DES COMMUNES ESSENTIELLES À L'ANALYSE DE LEUR SANTÉ FINANCIÈRE

En reprenant l'analyse par niveaux de centralité, les communes PVD ayant des fonctions de centralité locale sont les mieux notées des bénéficiaires du programme. Les fonctions de centralité pèsent sur la santé financière des communes PVD ; **plus une commune PVD joue un rôle de centralité important, plus sa note financière est dégradée** :

### NOTES FINANCIÈRES MOYENNES 2021 DES COMMUNES PVD PAR NIVEAU DE CENTRALITÉ :

**3,04** 12.67% des communes PVD

LOCAL

**3,11** 71.32% des communes PVD

INTERMÉDIAIRE

**3,38** 13.28% des communes PVD

STRUCTURANT

Ce constat vaut aussi pour les communes de taille plus importante, les fonctions de centralité et les charges qui y sont liées, ayant nécessairement un coût.

En 2021, la notation moyenne des communes PVD (3,13) se confond avec celle des communes de centralité intermédiaire. Cela peut s'expliquer par la surreprésentation de ces communes dans le programme PVD. Au vu de cette corrélation, le ciblage des communes PVD semble pertinent.

La situation financière des communes PVD de centralité structurante dégrade la note moyenne des communes du programme. Entre 2018 et 2020, les communes PVD de centralité intermédiaire rattrapent les communes PVD de centralité locale. Autrement dit, les différences s'estompent entre ces typologies de communes sur la période étudiée.

Sur l'ensemble des communes de moins de 20 000 habitants, celles assumant un rôle de centralité ont, en moyenne, une situation financière plus dégradée. Cela est d'autant plus important pour les communes structurantes. Il faut rappeler que la grande majorité des communes de moins de 20 000 habitants ne dispose pas d'un nombre d'équipements et de services suffisant pour assurer des fonctions de centralité<sup>1</sup>. Leur note financière influence sur la moyenne nationale. En effet, la santé financière des communes sans rôle de centralité est meilleure que les autres.

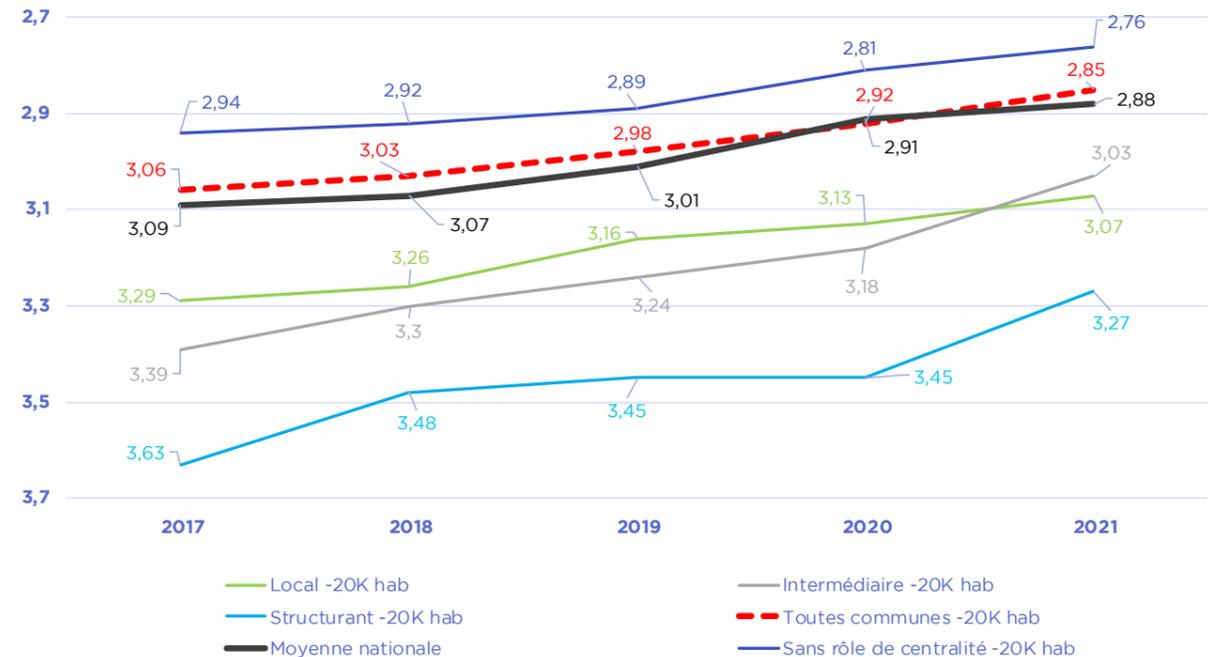
L'année 2020 - année de lancement du programme mais également de la crise sanitaire de la Covid-19 - marque une rupture pour l'ensemble des communes. Entre 2020 et 2021, l'ensemble des communes de moins de 20 000 habitants connaît une amélioration sensible de sa situation financière. Leur résilience (notamment celle des plus petites qui sont également celles qui ont été le moins impactées par la crise sanitaire), le plan de relance et le lancement du programme PVD ont joué un rôle central dans cette dynamique. Cette tendance doit pour autant être confirmée sur les prochains exercices budgétaires et la durée du programme.

<sup>1</sup> Au sens de l'étude co-pilotée par l'ANCT et le CESEAR-INRAE de Dijon en juin 2020

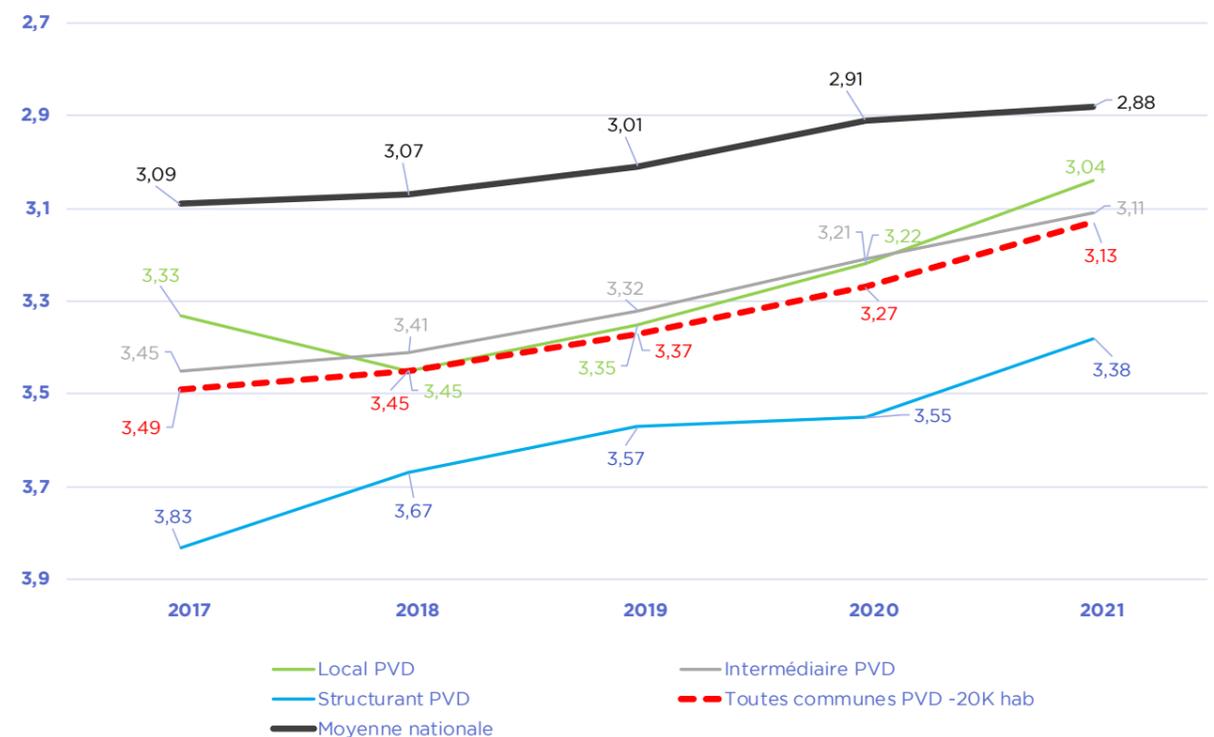


## EVOLUTION DES MOYENNES DES NOTES FINANCIÈRES ENTRE 2017 ET 2021

### COMPARAISON DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES DE -20K HABITANTS PAR NIVEAU DE CENTRALITÉ



### COMPARAISON DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD PAR NIVEAU DE CENTRALITÉ

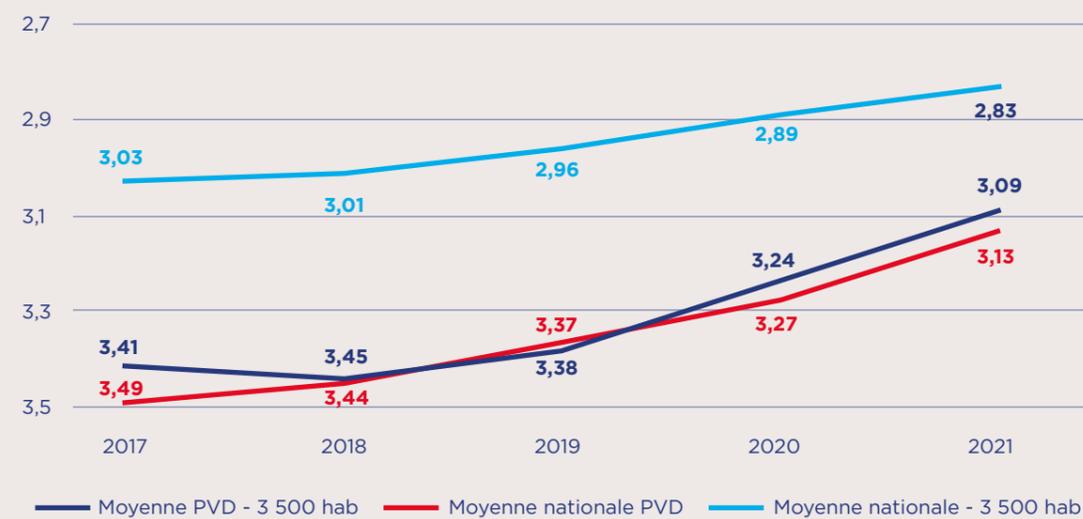


## FOCUS COMMUNES PVD DE - 3 500 HABITANTS

Une attention particulière est portée aux communes de moins de 3 500 habitants. Elles représentent la moitié des communes PVD. Parmi elles, trois seulement jouent un rôle de centralité structurante. La note financière des communes PVD de moins de 3 500 habitants varie peu selon le niveau de centralité, sauf pour les trois communes de centralité structurante et contrairement au reste des communes du programme. Sur la strate, la majorité des communes joue un rôle de centralité intermédiaire.

Entre 2017 et 2021, l'évolution de la santé financière des communes PVD de moins de 3 500 habitants suit la tendance nationale : il y a une légère amélioration. Par ailleurs, l'écart entre la santé financière des communes de moins de 3 500 habitants du programme PVD et celles ne bénéficiant pas du programme se réduit, passant de 12,5% en 2017 à 9% en 2021. Une accélération de l'amélioration de la santé financière est aussi visible entre 2019 et 2021.

### MOYENNE DES NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES DE - 3 500 HABITANTS PAR ANNÉE



# 03

## DES INÉGALITÉS EN BAISSÉ ENTRE LES COMMUNES PVD SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS •

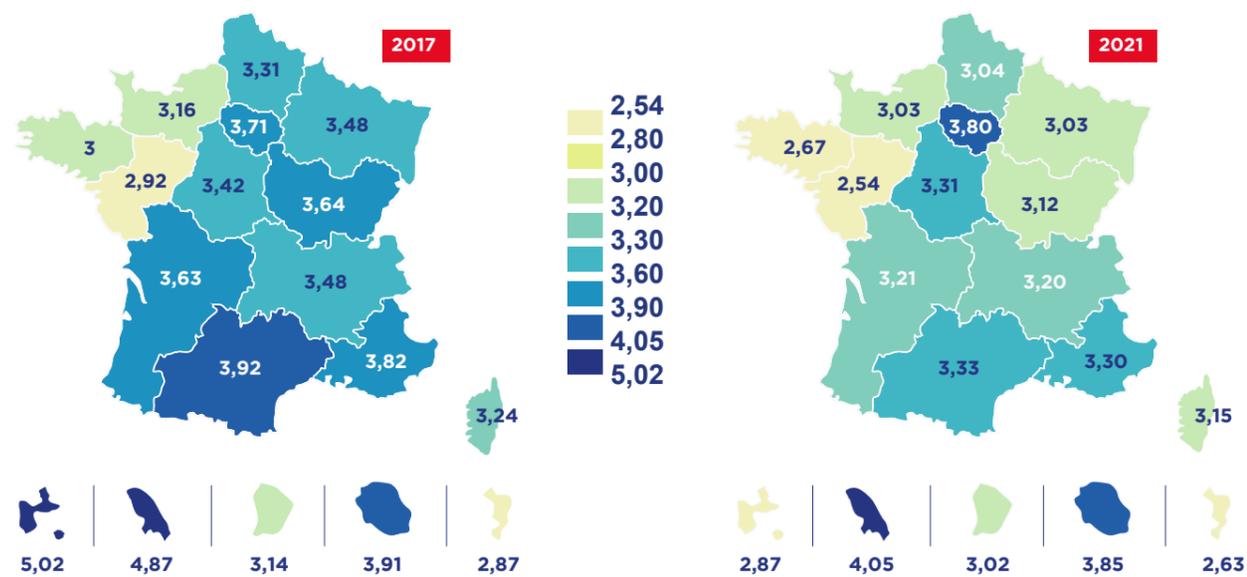
### REGARD INFRANATIONAL DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES PVD

Excepté en région Ile-de-France, les moyennes régionales des notes financières des communes PVD se sont toutes améliorées entre 2017 et 2021, suivant ainsi la tendance nationale des communes de moins de 20 000 habitants. Plus précisément sur la période :

- Les communes PVD des régions Guadeloupe et Martinique, dont la notation financière était la plus dégradée en 2017, sont aussi celles qui voient leur situation s'améliorer de la manière la plus significative ;
- Les régions dans lesquelles les communes PVD sont les plus en difficulté voient leurs notes financières s'améliorer de plus de 10% (sauf en régions Ile-de-France et Réunion). En revanche, dans les territoires où les communes PVD ont une meilleure santé financière, l'amélioration est souvent moins forte, autour de 8% (sauf en régions Bretagne et Pays de la Loire) ;
- Les communes PVD d'Ile-de-France se singularisent par une notation financière moyenne qui se dégrade sur la période 2017-2021.

Le rattrapage s'intensifie entre 2019 et 2021 comme le présente la carte de l'évolution des moyennes régionales des communes PVD.

#### EVOLUTION DES MOYENNES RÉGIONALES ENTRE 2017 ET 2021

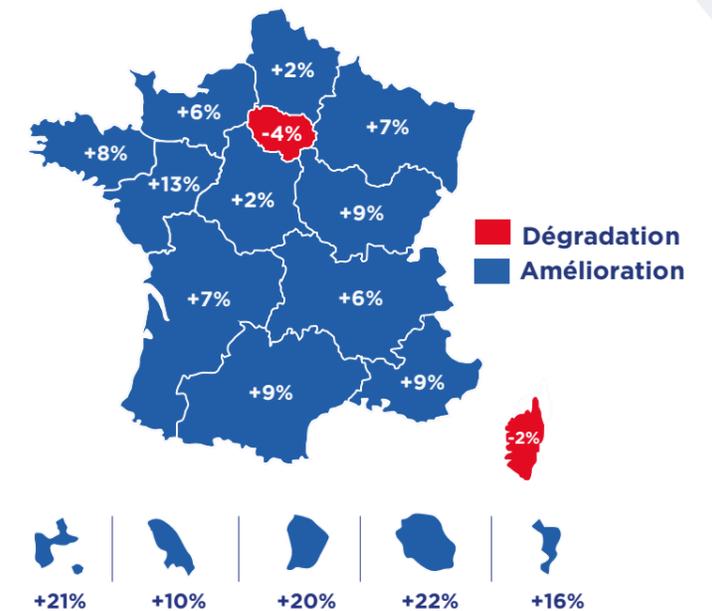


Rappel : plus la note est faible, meilleure est la situation financière des communes du territoire !

A l'instar de ce que présente la troisième édition du baromètre de la santé financière des collectivités publiée par l'AFL en juin 2022, la tendance globale est à l'amélioration.

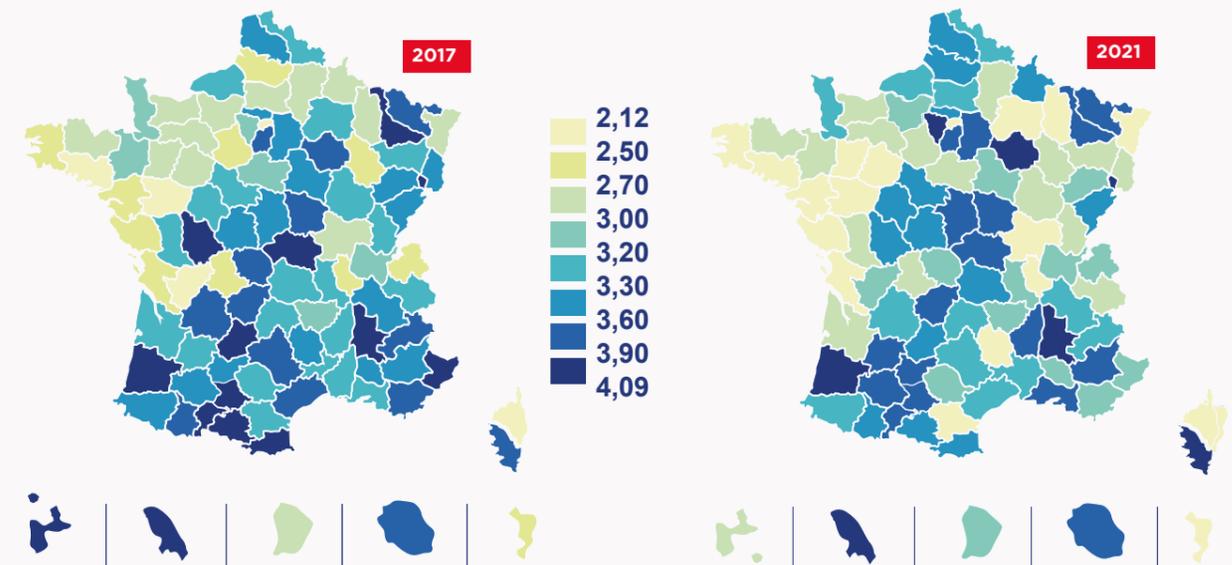
En 2021, la forte reprise économique conjuguée au maintien des dispositifs de soutien budgétaire et au déploiement du plan « France Relance » a créé un contexte très favorable aux budgets locaux. Dépassant les prévisions, le rebond massif de l'économie française en 2021 a été favorable aux comptes publics dans l'ensemble et aux finances locales en particulier. Si les dépenses publiques sont demeurées dynamiques et à un niveau élevé, la progression des recettes fiscales et tarifaires a été remarquable et permet aux collectivités locales dans leur ensemble d'afficher une situation financière en très net redressement.

#### EVOLUTION DES MOYENNES RÉGIONALES 2019-2021 DES COMMUNES PVD DÉGRADATION OU AMÉLIORATION DE NOTE FINANCIÈRE EN %



### FOCUS MOYENNES DÉPARTEMENTALES COMMUNES PVD

#### EVOLUTION DES MOYENNES DÉPARTEMENTALES DES COMMUNES PVD ENTRE 2017 ET 2021



En complément, liste des départements avec dégradation de la note financière entre 2019 et 2021 :

- Ardèche, Ardennes, Aube, Bouches-du-Rhône, Charente, Cher, Corse-du-Sud, Doubs, Eure-et-Loir, Gers, Loir-et-Cher, Lot-et-Garonne, Haute-Marne, Oise, Orne, Haute-Savoie, Yvelines, Somme, Tarn-et-Garonne. Moyenne de Dégradation de note entre 2019 et 2021 est 0.21 points (= 6%).

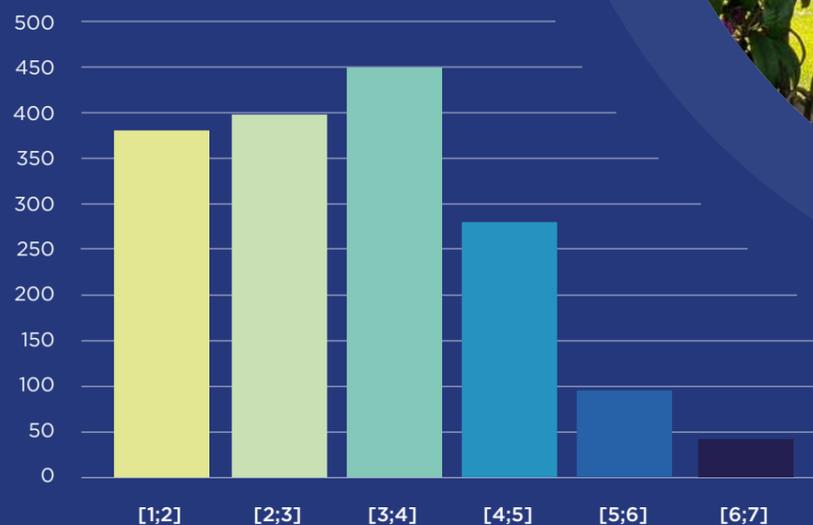
- La moyenne d'amélioration est de 0.36 points (=12%) sur les autres départements.

Les hétérogénéités grandissantes entre les communes et le faible effectif de bénéficiaires du programme par département forcent à privilégier les analyses individuelles.

La note financière de chaque commune est disponible à l'adresse : [adhesion@afl-banque.fr](mailto:adhesion@afl-banque.fr).

Pour appréhender différemment la santé financière des communes, il est intéressant de s'attarder sur la répartition des communes selon la notation comme ci-dessous :

#### REPARTITION NOTATION 2021 COMMUNES PVD



## QUELLES TENDANCES RÉGIONALES SELON LES CHARGES DE CENTRALITÉ ?

L'étude sur les centralités co-pilotée par l'ANCT et le CESEAR-INRAE de Dijon en juin 2020 n'ayant pas traité de la question très spécifique des communes d'Outre-Mer, l'analyse ci-après se concentre uniquement sur le territoire métropolitain<sup>2</sup>. Par ailleurs, le faible nombre de communes PVD en Corse empêche toute observation pertinente, et ne sont donc pas incluses dans les analyses suivantes.

**RAPPEL : hiérarchie des niveaux de centralité**  
non-centre > local > intermédiaire > structurant

### ÉCHELLE NATIONALE

Comme présenté dans la deuxième partie, à l'échelle nationale, plus la commune joue un rôle de centralité faible, meilleure est sa santé financière. Aussi, les communes non-centre de moins de 20 000 habitants ont une note financière moins dégradée que les autres, sauf quelques rares exceptions (Régions Ile-de-France, Pays de la Loire en 2021). Pour rappel, aucune commune non-centre n'est accompagnée dans le cadre du programme PVD. Il soutient des communes ayant des charges de centralité, en situation de fragilité.

### ÉCHELLE COMMUNES PVD

En 2021, la tendance nationale (plus la commune joue un rôle de centralité faible, meilleure est sa santé financière) est respectée pour les communes PVD dans les régions suivantes : Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie et Occitanie.

A l'inverse, pour les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, la tendance nationale ne se vérifie pas. Les communes PVD intermédiaires sont les mieux notées.

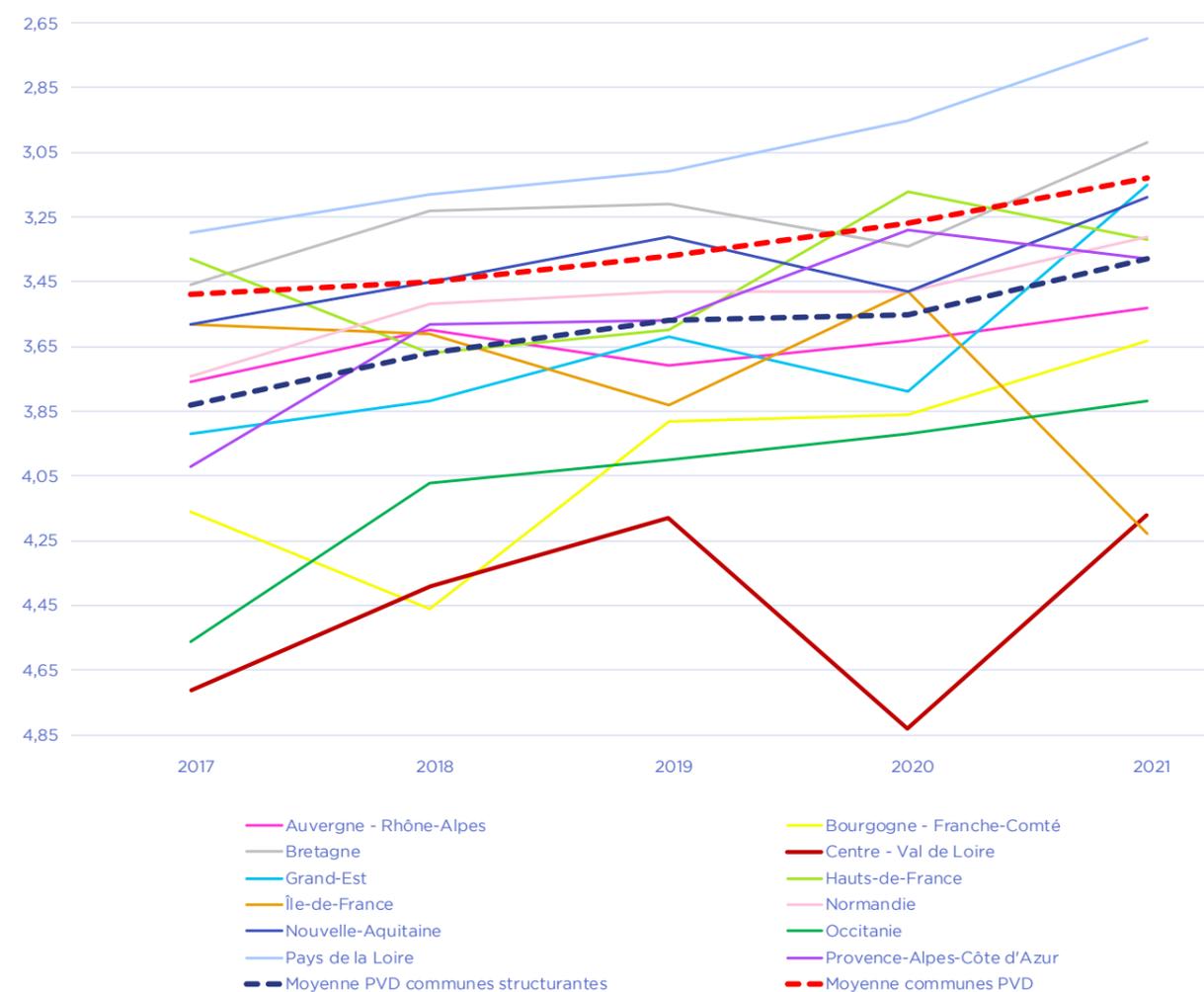
Ce constat nuance le postulat émis à travers l'étude des données au niveau national d'une santé financière des communes se dégradant selon le niveau de centralité. **L'analyse régionale plus fine, montre que des disparités existent**, mais confirme les difficultés plus fréquentes rencontrées pour les communes PVD jouant un rôle de **centralité structurant**.

<sup>2</sup> La partie précédente revenait sur les communes des régions d'Outre-Mer car certaines participent au programme PVD. S'agissant des charges de centralité, l'étude co-pilotée par l'ANCT et le CESEAR-INRAE de Dijon en juin 2020, ne reprend pas de communes d'Outre-Mer dans son périmètre.



## FOCUS LES COMMUNES PVD STRUCTURANTES SELON LES RÉGIONS, 2017-2021

### MOYENNE NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD STRUCTURANTES PAR RÉGION PAR ANNÉE



La situation des communes PVD structurantes est hétérogène selon les régions. Néanmoins, la tendance globale est à l'amélioration sur la période, même si l'année 2020 constitue une rupture dans certains territoires : les régions Hauts-de-France et Ile-de-France, et de manière moins prononcée la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par ailleurs, en 2021, les communes PVD structurantes des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie, Ile-de-France et Centre-Val de Loire ont une santé financière plus fragile que celles présentes dans le reste du territoire. Au contraire, se détachent les communes PVD structurantes des régions Bretagne et Pays de la Loire dont la santé financière est plus saine que la moyenne des communes PVD, y compris celles qui ne sont pas structurantes.



### RETOUR D'EXPÉRIENCE : LA COMMUNE DE CASTILLON LA BATAILLE (33)

Au-delà de ces moyennes, l'enjeu reste le projet de chaque commune : son calendrier, sa situation financière, l'ampleur des investissements.

Castillon-la-Bataille, Petite ville de demain de 3 200 habitants située en Gironde fait figure de pionnière en matière de revitalisation. Engagé dans un vaste projet de revitalisation, Jacques Breillat, le Maire de la commune, vient de conclure une concession d'aménagement de renouvellement urbain avec la SEM inCité, programmant plus de 16M€ sur les 10 prochaines années avec un reste à charge de la commune estimé à 4,5M€. Un programme auquel s'ajoute un plan pluriannuel d'investissement de plus de 6,5M€, portant le total d'investissement à Castillon-la-Bataille à 11 M€. Mais comment la commune peut-elle porter ce niveau d'engagement financier ?

« Le travail budgétaire a commencé bien en amont, dès 2008 lors de mon premier mandat en tant 1<sup>er</sup> adjoint en charge des finances » précise Jacques Breillat. « La ville avait une capacité d'autofinancement négative, aussi ma priorité était au désendettement et à la reconquête de cette CAF, le tout dans un contexte de baisse continue des dotations de l'Etat ». Pour cela, l' élu s'est attaqué à plusieurs fronts : limitation du concours des emprunts pour équilibrer les budgets communaux, internalisation des travaux, systématisation des demandes de subventions pour chaque projet mais aussi gel des taux d'imposition.

« Une de mes promesses aux habitants était d'utiliser l'impôt comme un effet levier à l'investissement. C'est chose faite puisque pour le financement de notre projet nous avons ainsi augmenté l'imposition et fait appel à l'emprunt. Notre capacité à rembourser la dette est estimée à 3,4 années, loin du ratio de vigilance de 6 ans préconisé par la DGFIP. » Le dernier sujet reste celui des subventions et l'adéquation entre la pluriannualité d'un projet de revitalisation et l'annualité des subventions. « C'est la bataille que nous menons aujourd'hui auprès de nos partenaires ».



**Jacques Breillat**  
Maire de Castillon la Bataille (33)

# CONCLUSION

Le programme Petites villes de demain, lancé en octobre 2020 vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours. Son objectif est de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des rôles de centralité sur la durée du mandat soit jusqu'en 2026.

La sélection de ces collectivités, au plus près du terrain et des habitants grâce aux délégués territoriaux de l'ANCT permet de favoriser le dynamisme de ces lieux et renforcer l'engagement dans la transition écologique.

La seconde édition du baromètre de la santé financière des communes PVD met en exergue les tendances d'évolution des communes PVD. Les ratios financiers des communes PVD sont légèrement plus dégradés que ceux des communes de moins de 20 000 habitants. Ils s'améliorent néanmoins plus rapidement chez les communes du programme sur la période. Enfin, au même titre que la tendance générale, plus une commune joue un rôle de centralité, moins bonne est sa notation financière, même si des exceptions ont été présentées dans le document.

La démarche a rappelé l'existence de fortes disparités entre les territoires et les communes du programme.

Pour une meilleure appréhension de leurs situations financières, une analyse par commune est préférable pour évaluer sa trajectoire budgétaire. Les équipes de l'AFL restent évidemment à votre disposition pour déterminer, grâce à la notation financière de l'AFL, la capacité d'investissement et d'emprunt de chaque commune. Banque des collectivités, l'AFL a aussi pour mission d'offrir aux communes cette ingénierie financière.



## A PROPOS DE L'AFL :

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

« En créant la première banque que nous détenons et pilotons à 100%, nous, collectivités locales françaises, avons posé un acte politique fort en faveur de la décentralisation. Notre établissement, l'Agence France Locale, n'est pas un établissement financier comme les autres. Créé par et pour les collectivités, il agit pour le monde local, pour renforcer notre liberté, notre capacité à développer des projets et notre responsabilité d'acteurs publics. Sa culture de la prudence nous préserve des dangers de la complexité et la richesse de sa gouvernance, des dérives liées aux conflits d'intérêt.

L'objectif fondamental : offrir un accès à la ressource au monde local, dans les meilleures conditions et en toute transparence. Les principes de solidarité et d'équité nous guident. Convaincus qu'ensemble on va plus loin, nous avons souhaité un établissement agile, qui s'adresse à toutes les collectivités, aux plus importantes régions comme aux plus petites communes. Nous concevons le profit comme un moyen d'optimiser la dépense publique, non comme une fin. À travers l'AFL, nous soutenons un monde local engagé pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux.

L'AFL renforce notre pouvoir d'agir : mener des projets sur nos territoires, pour aujourd'hui comme pour demain, au service des habitants. Nous sommes fiers d'avoir une banque qui affiche un développement à notre image, toujours plus responsable et plus durable.

Nous sommes l'Agence France Locale. »

## A PROPOS DE L'ANCT

Mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est un nouveau partenaire pour les collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets.

Elle propose, un accompagnement sur mesure, un soutien en ingénierie de projet, une aide au pilotage, une assistance en maîtrise d'ouvrage publique.

Elle pilote également des programmes d'appui nationaux comme « Petites villes de demain », « Action cœur de ville » ou encore « France services ».

L'APVF est heureuse de collaborer avec l'ANCT et l'AFL pour ce second baromètre de la santé financière des petites villes de demain.

Ce document paraît à un moment particulièrement important pour nos communes. En effet, elles connaissent une situation financière particulièrement tendue, entre inflation historique et flambée des coûts de l'énergie. Se pose la question, pour certains maires, de réussir à garantir l'accès à l'ensemble des services publics, tout en préservant leurs finances locales.

Le baromètre met en effet en évidence qu'en dépit de cette situation difficile, les maires des petites villes demeurent de bons gestionnaires. Néanmoins, la conjoncture pèsera sans doute sur les choix financiers qui seront faits. Alors que de nombreuses communes bouclent leur budget pour l'année 2023, leur section d'investissement risque d'être réduite à la portion congrue.

Dans ce contexte, le programme Petites Villes de Demain nous apparaît d'autant plus crucial. En effet, il faut rappeler que ces communes portent des charges de centralité qui affectent leur équilibre budgétaire. Ces fonctions de centralité doivent donc être soutenues. Que ce soit sur le volet ingénierie ou investissement, PVD peut et doit être un levier pour permettre aux petites villes de préparer l'avenir.

**Christophe Bouillon,**

Président de l'APVF,  
partenaire national  
du programme  
petites villes de demain

Maire de Barentin



 AGENCE NATIONALE DE LA  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
– PROGRAMME PETITES  
VILLES DE DEMAIN

20, avenue de Ségur, 75007 Paris  
[petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr](mailto:petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr)

 AGENCE FRANCE LOCALE

112, rue Garibaldi, 69006 Lyon  
Contact collectivités  
**09 70 81 85 17**  
[adhesion@afl-banque.fr](mailto:adhesion@afl-banque.fr)

